

Archive du trimestre

DECEMBRE 2023
N° 27

VOS PAPIERS SVP !

La carte d'identité et le passeport font aujourd'hui partie de notre existence quotidienne. La carte d'identité accompagne les formalités les plus banales. Elle nous permet d'attester de notre nationalité et de franchir certaines frontières en Europe. Le passeport reste indispensable pour des destinations plus lointaines.

Les papiers d'identité ne sont pas une innovation du XX^e siècle. Ils ont une longue histoire, qui remonte en partie jusqu'au Moyen Âge. Petit tour d'horizon à travers les archives de la Région Grand Est.

LE PASSEPORT

Le passeport, d'usage fort ancien, est délivré sous l'Ancien Régime par une multitude d'autorités (royales, seigneuriales, municipales, militaires ou religieuses). Il permet à ceux qui le détiennent de se déplacer librement dans le royaume et à l'étranger.

Regardé comme liberticide, le passeport est supprimé par la Constitution du 3 septembre 1791. Il est rétabli dès 1792. Les textes distinguent deux grandes catégories : les passeports « à l'intérieur » délivrés au niveau municipal aux personnes souhaitant « quitter le territoire du canton » ; les passeports « à l'étranger » délivrés en France aux voyageurs se rendant dans un autre pays, et dans les pays étrangers, par les agents diplomatiques et consulaires français aux nationaux résidant dans leurs circonscriptions.

Le passeport délivré en 1799 à la citoyenne Wilhelmine Bock, demeurant à Blaesheim dans le Bas-Rhin, est un passeport « à l'intérieur ». Il doit lui permettre de se rendre à Strasbourg, Barr et Wasselonne.



Passeport délivré à la citoyenne Wilhelmine Bock par l'administration municipale du canton de Geispolsheim (1799). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, Chartrier de Niedernai, 2 J 30 (28).

LE LIVRET DE DOMESTIQUE

L'usage du livret de domestique a été rendu obligatoire par le décret du 3 octobre 1810. Nul ne pouvait être engagé en tant que domestique sans être titulaire d'un tel livret approuvé par le maire de la commune. Le document devait rester en possession du maître aussi longtemps que le domestique serait en condition chez lui. Ce livret restera en vigueur jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Le livret de domestique présenté ici a appartenu à Madeleine Udenstock, une jeune servante originaire de Beblenheim, une petite cité viticole dans les environs de Colmar. En l'espace de cinq ans, Madeleine a été en service chez une dizaine de maîtres, le plus souvent pour quelques mois et plus rarement une année. Ses employeurs appartenaient tous à la bourgeoisie strasbourgeoise.

LA CARTE D'IDENTITÉ

Le passeport « à l'intérieur », devenu obsolète du fait de la mobilité accrue des populations, est supprimé à la fin du XIX^e siècle. Quant au passeport « à l'étranger », son usage est de plus en plus restreint. La Grande Guerre provoque un revirement complet et définitif. Pour des impératifs militaires, l'obligation du passeport est rétablie. Les mesures d'adoucissement qui seront prises après la guerre ne remettront pas en cause l'usage généralisé de ce document.

Un autre type de document fait bientôt son apparition : la carte d'identité. Elle est dans un premier temps réservée aux étrangers. La carte d'identité des étrangers qu'on appelle aujourd'hui la carte de séjour a été officiellement créée en France en 1917. Le décret du 2 avril 1917 stipule que tout étranger devant résider en France plus de quinze jours doit demander cette carte dans la localité où il veut résider.

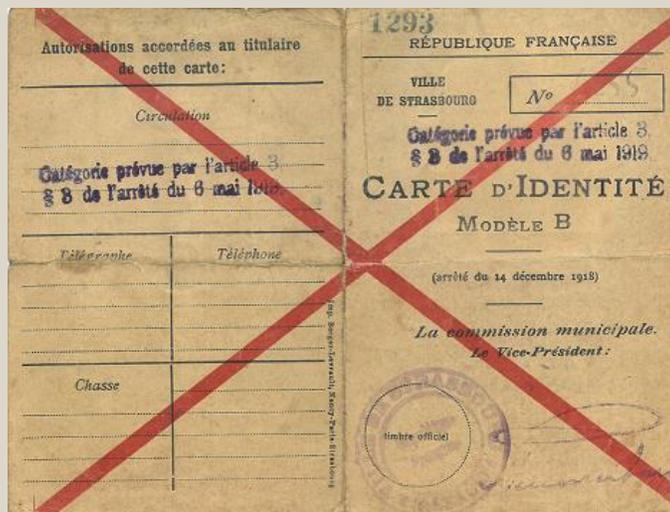


Livret de domestique de Madeleine Udenstock (1820-1825). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, Chartrier de Niedernai, 2 J 775 (47).

En 1918, après la fin de la guerre, des cartes d'identité spécifiques sont introduites pour les Alsaciens-Lorrains (arrêté du 14 décembre 1918). La mesure fut ressentie comme vexatoire par la population. Il existait quatre catégories différentes de cartes (A, B, C, D). La carte B revenait à ceux dont les parents ou grands-parents étaient d'origine allemande.

En 1921, la préfecture de police de Paris instaure une « carte d'identité de Français » pour les citoyens domiciliés à Paris et dans le département de la Seine. C'est en 1940, sous Vichy, que la carte d'identité devient obligatoire. Elle cesse de l'être en 1955. Instaurée par un décret du ministère de l'Intérieur en date du 22 octobre 1955, la « carte nationale d'identité » est présentée par ses concepteurs comme un titre d'« esprit libéral », puisqu'il est facultatif.

En 1993, la « carte nationale d'identité sécurisée » se généralise. En 2021, une nouvelle carte d'identité standardisée au niveau européen est instituée. Cette carte comprend notamment des informations biométriques (deux empreintes digitales et une image faciale du titulaire).



Carte d'identité d'Alsacien-Lorrain, modèle B (1919). La jeune fille titulaire de cette carte avait un grand-père allemand. Collection privée.

DU PASS'LYCEENS AU PASS'EVASION

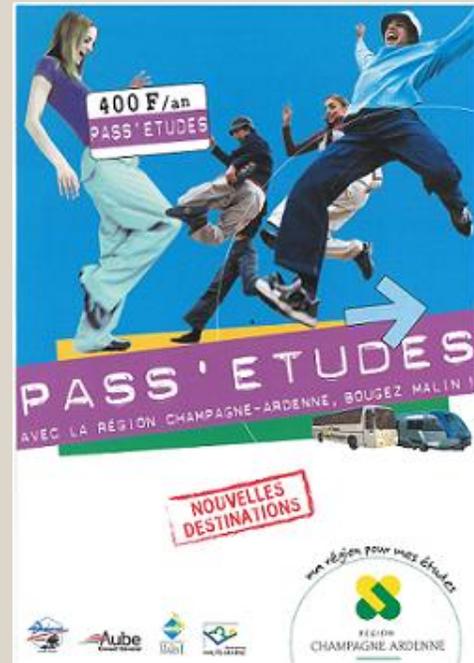
Le mot « Pass » est un néologisme traduit de l'anglais *pass* (laissez-passer), lui-même issu de l'ancien français *passer*. L'usage du mot s'est répandu surtout à partir des années 2000. Il ne s'agit pas d'une pièce d'identité. Les Pass se présentent le plus souvent sous la forme de cartes à puces ou à codes-barres permettant d'accéder à certains lieux ou de bénéficier de certaines prestations.

Dans nos archives, on peut en trouver plusieurs variantes. L'une d'entre elles est la carte multiservices destinée aux lycéens ou aux étudiants. La carte Lorraine Multipass, également appelée Pass'Lycéens, créée en 2003, en est un bon exemple. Réservée aux lycéens, elle remplissait une triple fonction : un Pass Livres offrant un crédit pour l'achat de manuels scolaires, un Pass Sports avec une réduction sur la licence sportive et un Pass Culture proposant des réductions sur une sélection de sorties culturelles.



Affiche présentant la carte Lorraine Multipass (2009). Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1456 WLO 17.

La régionalisation du transport ferroviaire de voyageurs est à l'origine d'un autre type de Pass. Devenues autorités organisatrices de transport, les Régions ont proposé aux voyageurs empruntant le réseau TER différentes possibilités de réductions, que ce soit pour le travail, les études ou les loisirs. En Champagne Ardenne, le Pass'Etudes offrait une réduction de 60 % sur le trajet domicile-études. En Lorraine, le Ski'Pass Vosges permettait de découvrir les plaisirs des sports d'hiver à tarifs préférentiels (desserte jusqu'aux pistes de ski, forfait ski alpin ou ski de fond, réductions sur d'autres activités sportives). En Alsace, le Pass'Evasion était un forfait journalier valable les samedis, dimanches et fêtes sur tout le réseau TER régional. Des catalogues proposant différentes destinations et manifestations facilement accessibles en train étaient régulièrement édités. A l'hiver 2001, le catalogue invitait à découvrir la magie des marchés de Noël en Alsace ainsi qu'une exposition « monstre » de dinosaures.



Pass'Etudes (2000). Archives de la Région Grand Est, site de Châlons, 185 WCA 28.



Pass'Evasion (hiver 2001-2002). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 2079 WR 94



Ski'Pass Vosges (hiver 2008-2009). Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1640 WLO 06.

Service Archives et Stratégie de l'Information
archives@grandest.fr

Site de Strasbourg	Site de Châlons-en-Champagne	Site de Metz
Siège du Conseil Régional 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 STRASBOURG CEDEX Tél. 03.88.15.67.66 ou 03.88.15.83.88	Hôtel de Région 5 rue de Jéricho 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX Tél. 03.26.70.31.63	Hôtel de Région Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 METZ CEDEX Tél. 03.87.33.62.73 ou 03.87.33.62.53